



Bulletin Officiel

Saison 2025-2026

02 avril 2026



Au sommaire cette semaine

ADMINISTRATIF

- [APPEL AUX VOLONTAIRES](#)
- [GRATUITÉ DES LICENCES](#)

SPORTIF

- [JEU CONCOURS DÉCOUVERTE DE L'ARBITRAGE](#)
- [RAPPEL RÈGLEMENTS](#)

FORMATION

RECRUTEMENT

TOURNOIS EDR

BULLETIN DES OFFICIELS DE MATCHS

PROCÈS VERBAUX

CLUBS ET CD

CALENDRIER

PARTENAIRES

Chaque nouvelle information est mentionnée par le symbole 

JOURNÉES DES FINALES

TERRITORIALES SÉNIORS

Issoire (63),
Tournon-sur-Rhône (07)

18 AVRIL

Arnas (69),
Vienne (38)

19 AVRIL

RÉGIONALES À 7 JEUNES

Givors (69)

1^{ER} MAI

RÉGIONALES SÉNIORS

Bourgoin-Jallieu (38)

2 & 3 MAI

TERRITORIALES JEUNES

Moulins (03),
Portes-lès-Valence (26)
Pont-de-Vaux (01)
Seyssins (38)

09 MAI

RÉGIONALES FÉMININES

Coise (69)

17 MAI

RÉGIONALES À 5

Tournon-sur-Rhône (07)

30 & 31 MAI

RÉGIONALES JEUNES

Feurs (42)

13 JUIN

VICHY STADE DARRAGON
DU 3 AVRIL AU 11 AVRIL 2026

FESTIVAL DES SIX NATIONS



BILLETTERIE SUR [LIGUEAURA.FFR.FR](https://ligueaura.ffr.fr)



BILLETTERIE - FESTIVAL

GREATNESS
W6N



2026

FRANCE **FRA** **ITA** ITALIE

SAMEDI 11/04 À 13H25

> STADE DES ALPES – GRENOBLE



BILLETTERIE.FFR.FR
@FranceRugby | 

BILLETTERIE - 6 NATIONS

ENTRAIDEMENT OUVERT AU PUBLIC

XV DE FRANCE FÉMININ

9 AVRIL 2026

STADE LESDIGUIÈRES

GRENOBLE (38)

DÈS 17H00

GRATUIT

**BILLETTERIE OBLIGATOIRE
SUR [LIGUEAURA.FFR.FR](https://ligueaura.ffr.fr)**



BILLETTERIE - ENTRAÎNEMENT

Administratif

NEW

APPEL AUX VOLONTAIRES - EVENEMENTS

Dans le cadre des événements organisés par la Ligue, nous recherchons des bénévoles pour nous accompagner le jour J.

Différentes missions sont possibles selon vos disponibilités.

**BÉNÉVOLAT FINALES
TERRITORIALES SÉNIORS À
ISSOIRE**

**BÉNÉVOLAT FRANCE IRLANDE
TOURNOI DES 6 NATIONS
FÉMININ**

Administratif

GRATUITÉ DES LICENCES

Lors de sa réunion du 14 mars 2026, le Comité d'Orientation Politique de la FFR a décidé que les licences de joueurs et joueuses de la catégorie « **Ecole de rugby** », les licences des joueurs « **moins de 16 ans** » et « **moins de 19 ans** » ainsi que les joueuses « **moins de 18 ans** » seront délivrées **gratuitement**, et ce jusqu'au 31 mai 2026, afin de faire découvrir le rugby au plus grand nombre.

La Fédération Française de Rugby prendra donc à sa charge le prix de la licence.

Cette décision entre en vigueur à compter du **1er avril 2026**.

Vous pouvez consulter ci-joint l'avis hebdomadaire correspondant :

AVIS HEBDOMADAIRE 1169

Sportif

NEW

JEU CONCOURS DECOUVERTE DE L'ARBITRAGE

Suite aux résultats de la phase 2, vous trouverez ci-joint la liste de tous les clubs qualifiés pour la phase régionale du Jeu Concours Découverte de l'Arbitrage :

VALENCE ROMANS DROME RUGBY 1
ENT CHATEAUNEUF ST MARCEL XV
R C MONTMEYRANNAIS
RUGBY CLUB TRICASTIN 1
VEORE XV

US BRESSANE PAYS DE L'AIN
ARCOL 1
CLUB OMNISPORT DE LYON
SERVETTE RUGBY CLUB DE GENEVE 2
US NANTUA RUGBY 1

CLERMONT U C AUBIERE RUGBY 1
US ISSOIRE
CLERMONT U C AUBIERE RUGBY 2
RUGBY CLUB RIOMOIS 1
A S PULVERIERES

STADE OLYMPIQUE CHAMBERIEN
RUGBY CLUB DE FILLIERE 2
C S GRESIVAUDAN BELLEDONNE
A S ST MARCEL ISLE D'ABEAU 1
R C ANNECY LE VIEUX



Sportif

NEW **RAPPEL RÈGLEMENTS**

Nous vous rappelons les règlements en vigueur concernant **les réclamations**.

LES RECLAMATIONS - ARTICLE 450 DES RG FFR :

Pour quels motifs peut-on déposer une réclamation ?

Une réclamation peut être déposée par l'une ou l'autre équipe participant à une rencontre uniquement

sur un des motifs suivants :

- La qualification d'un ou plusieurs joueurs de l'équipe adverse ;
- L'identité d'un ou plusieurs joueurs de l'équipe adverse ;
- Une erreur technique commise par l'arbitre dans l'application d'une règle pour laquelle il ne disposait d'aucune marge d'appréciation, sauf si une action corrective d'ores et déjà prévue par les règlements en vigueur a été conformément appliquée ou n'a pas été invoquée par le réclamant en temps utile

Quelles sont les conditions de forme pour que la réclamation soit recevable ?

- Elle doit être déposée sur la feuille de match ;
- Elle doit comporter l'exposé précis des motifs de faits et de droit ayant conduit à son dépôt

Traitement des réclamations

Le Président du Conseil régional de résolution des litiges peut rejeter d'office les réclamations manifestement dénuées de fondement ou irrecevables.

Dans ce cas, l'association réclamante est débitée d'un montant de 150 euros par joueur ou situation réglementaire visé(e)

Sportif

NEW **RAPPEL RÈGLEMENTS**

Une réclamation peut être retirée par le club réclamant – c'est-à-dire par le Président ou toute personne mandatée par ce dernier – à tout moment jusqu'à l'examen du dossier. Dans cette hypothèse, le Président du Conseil doit transmettre un courrier d'enregistrement de son désistement pour clore la procédure

L'arbitre n'a pas à s'opposer au dépôt d'une réclamation quel qu'en soit le motif

Sportif

NEW RAPPEL RÈGLEMENTS

Nous vous rappelons les règlements en vigueur concernant la **qualification des enceintes sportifs et l'attribution des terrains pour les phases finales.**

ARTICLE 431 – LA QUALIFICATION DES ENCEINTES SPORTIVES

Les associations et les groupements doivent pouvoir utiliser en permanence un nombre de terrains en rapport avec leur nombre d'équipes engagées dans les compétitions. Toute association doit, pour permettre à ses équipes de participer à une épreuve officielle et répondre aux exigences du calendrier, disposer d'un terrain répondant aux critères de qualification de la F.F.R. et d'homologation par le Préfet.

Toute demande de qualification d'une enceinte de jeu doit être adressée en la forme fixée par l'Annexe I des présents règlements, par l'association à l'organisme régional dont elle dépend (pour les enceintes de catégorie A, B ou C, l'organisme régional transmet la demande, accompagnée de son avis, à la F.F.R.).

En fonction des critères définis en Annexe I, la F.F.R. prononce le niveau de qualification des enceintes de catégorie A, B ou C et la Ligue régionale celui des enceintes de catégorie D ou E. Ce niveau fixe le type de rencontre susceptible d'être organisée dans cette enceinte.

Toute association qui utiliserait pour une rencontre officielle une enceinte de jeu non qualifiée pour ce type de rencontre ou dont le propriétaire de l'ensemble sportif n'aurait pas rempli l'obligation d'homologation prévue par la loi en supporterait seule les conséquences.

Toute association qui n'aurait pas présenté un dossier de qualification s'expose à une sanction financière d'un montant de 1 500 € et ne pourra en aucun cas postuler pour une rencontre de phase finale du Championnat.

ARTICLE 431 – LA QUALIFICATION DES ENCEINTES SPORTIVES

Les associations et les groupements doivent pouvoir utiliser en permanence un nombre de terrains en rapport avec leur nombre d'équipes engagées dans les compétitions. Toute association doit, pour permettre à ses équipes de participer à une épreuve officielle et répondre aux exigences du calendrier, disposer d'un terrain répondant aux critères de qualification de la F.F.R. et d'homologation par le Préfet.

Toute demande de qualification d'une enceinte de jeu doit être adressée en la forme fixée par l'Annexe I des présents règlements, par l'association à l'organisme régional dont elle dépend (pour les enceintes de catégorie A, B ou C, l'organisme régional transmet la demande, accompagnée de son avis, à la F.F.R.).

En fonction des critères définis en Annexe I, la F.F.R. prononce le niveau de qualification des enceintes de catégorie A, B ou C et la Ligue régionale celui des enceintes de catégorie D ou E. Ce niveau fixe le type de rencontre susceptible d'être organisée dans cette enceinte.

Toute association qui utiliserait pour une rencontre officielle une enceinte de jeu non qualifiée pour ce type de rencontre ou dont le propriétaire de l'ensemble sportif n'aurait pas rempli l'obligation d'homologation prévue par la loi en supporterait seule les conséquences.

Toute association qui n'aurait pas présenté un dossier de qualification s'expose à une sanction financière d'un montant de 1 500 € et ne pourra en aucun cas postuler pour une rencontre de phase finale du Championnat.

Sportif

NEW RAPPEL RÈGLEMENTS

Nous vous rappelons les règlements en vigueur concernant la **hiérarchie sportives des compétitions** et les **qualifications spécifiques et limitatives**

ARTICLE 315 – HIERARCHIE SPORTIVE DES COMPETITIONS (RUGBY A XV/A X)

- Compétitions masculines :

1. Compétitions « Seniors »	2. Compétitions « Moins de 19 ans »	3. Compétitions « Moins de 16 ans »
1 ^{ère} Division Pro.	Elite Crabos	Elite Alamercery/Elite Gaudermen
2 ^{ème} Division Pro.	National U18	National U16
Nationale	Régional 1	Régional 1
Nationale 2		
Fédérale 1	Régional 2	Régional 2
Reichel Espoirs Elite		
Reichel Espoirs Accession		
Fédérale 2	Régional 3	Régional 3
Fédérale 3		
Espoirs Nationaux, Espoirs Fédéraux 1,		
Fédérale B, Excellence B Régionale 1, Régionale 2, Régionale 3		
Réserves régionales		

- Compétitions féminines :

1. Compétitions « Seniors »	2. Compétitions « Moins de 18 ans »
Elite 1 Féminine	Féminines « moins de 18 ans » à XV – ELITE
Réserves Elites	Féminines « moins de 18 ans » à XV – ACCESSION
Elite 2 Féminine	Féminines Régionales à X
Fédérale 1 Féminine	
Fédérale 2 Féminine	
Féminines Régionales à X	

Sportif

320-2 - Qualifications spécifiques et limitatives

En rugby à XV, à XII et à X et sauf réglementation particulière, pour être autorisé(e) à participer à une rencontre de phase finale d'une compétition, **un joueur ou une joueuse ne doit pas avoir préalablement participé, au titre de la même saison, à un nombre total de rencontres de phases qualificatives avec une ou plusieurs autres équipes de niveau supérieur relevant de la même classe d'âge, correspondant à plus de la moitié du nombre de rencontres théoriquement prévues dans les phases qualificatives précédant la phase finale susvisée.**

La participation à une rencontre s'entend de l'inscription sur la feuille de match correspondante.

Dérogations :

- Si au cours d'un même week-end, les deux équipes d'une association jouent en phase finale, les limitations relatives au nombre de match ne s'appliquent pas.
- Si au cours d'un même week-end, l'équipe « une » senior d'une association joue en phase qualificative et l'équipe « deux » joue en phase finale, les limitations relatives au nombre de matches ne s'appliquent pas.

Formation



RUGBY SANTE

Nous avons le plaisir de vous informer du lancement de la session 13 du Brevet Fédéral Rugby à 5 Santé – Niveau 2 animé par l'INEF et l'UVFMS en partenariat médical.

Cette formation s'inscrit dans le développement du rugby santé à l'échelle du territoire et vise à permettre aux encadrants de monter en compétences afin d'améliorer l'accompagnement et l'accueil des patients tout au long de leur parcours de soins.

Les inscriptions sont ouvertes dès à présent et se clôtureront le **dimanche 17 mai 2026**.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations relatives à cette formation (contenu, modalités, calendrier, prérequis) via le lien ci-joint.

BF SANTÉ

Formation



COMPTABILITÉ APPROFONDIE : DE L'ANALYSE DES COMPTES AU SUIVI BUDGÉTAIRE

Nous sommes ravis de vous annoncer l'ouverture d'une nouvelle session de formation proposée par l'Institut National de l'Emploi et de la Formation (INEF) pour la saison 2025/2026 :

" Comptabilité approfondie : de l'analyse des comptes au suivi budgétaire"

Cette formation est spécialement conçue pour les trésoriers et salariés en charges de la gestion financière des Ligues, Comités départementaux et clubs.

Les objectifs de cette formation sont de :

- Apporter une compréhension de la comptabilité générale
- Analyser les comptes d'une entité
- Développer un suivi budgétaire pertinent et juste

Date de la formation : Le 21/04/2025 (date limite d'inscription : 17/04/2025)

La formation se tiendra en présentiel au Centre National du Rugby à Marcoussis. Pour vous inscrire ou obtenir plus d'informations, veuillez cliquer sur le lien ci-joint

INFORMATIONS

Formation



CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE MÉCÉNAT

Nous sommes ravis de vous annoncer l'ouverture d'un nouveau webinaire proposé par l'Institut National de l'Emploi et de la Formation (INEF) :

" Ce qu'il faut savoir sur le mécénat"

Cette formation est spécialement conçue pour tous les dirigeants des Ligues, Comités départementaux et clubs d'une structure affiliée à la fédération.

Les objectifs de cette formation sont multiples :

- Comprendre ce qu'est le mécénat et le distinguer du sponsoring
- Identifier les formes de mécénat mobilisable pour un club
- Connaitre les règles essentielles, notamment la question des contreparties
- Identifier les projets d'intérêt général pouvant mobiliser les mécènes.
- Premiers pas pour structurer une démarche de mécénat.

Date : le 15/04/2026 (date limite d'inscription : 13/04/2026) de 12h00 à 14h00

Lieu : à distance (un lien de connexion vous sera communiqué)

Pour vous inscrire ou obtenir plus d'informations, veuillez cliquer sur le lien ci-joint

INFORMATIONS

Formation



OPTIMISER LA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

Nous sommes ravis de vous annoncer l'ouverture d'une nouvelle session de formation proposées par l'Institut National de l'Emploi et de la Formation (INEF) :
" Optimiser la prise de parole en public"

Cette formation est spécialement conçue pour les bénévoles et salariés des Liges, Comités départementaux et clubs.

Les objectifs de cette formation sont multiples :

- Renforcer les compétences en communication orale
- Développer la confiance en soi
- Maîtriser les techniques de rhétorique et d'éloquence
- Appliquer une discipline et une méthodologie lors des prises de parole

La nouvelle session prévue à ce jour :

- **Le 20/05/2026 (date limite d'inscription : 16/05/2026)**

La formation se tiendra en présentiel au Centre National du Rugby à Marcoussis.
Pour vous inscrire ou obtenir plus d'informations, veuillez cliquer sur le lien ci-joint

INFORMATIONS

Recrutement

RECRUTEMENT LIGUE

La Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Rugby recherche un(e) **Stagiaire communication événementielle**.

- Stage de avril à juin 2026
- Maison de l'Ovalie de Chaponnay

Pour candidater : **recrutement@ligueaura-ffr.fr**

**FICHE DE POSTE STAGE
COMMUNICATION
EVENEMENTIELLE**

La Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Rugby recherche un(e) **Assistant(e) administratif(ve) et logistique polyvalent(e)**

- CDD
- Maison de l'Ovalie de Clermont Ferrand
- Prise de poste en mars 2026

Pour candidater : **recrutement@ligueaura-ffr.fr**

**FICHE DE POSTE ASSISTANT(E)
ADMINISTRATIF(VE) ET
LOGISTIQUE POLYVALENT(E)**

Recrutement

RECRUTEMENT LIGUE

La Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Rugby recherche un(e) **Stagiaire Créateur-trice de contenu**

- Stage de avril à juin 2026
- Maison de l'Ovalie de Chaponnay

Pour candidater : **recrutement@ligueaura-ffr.fr**

**FICHE DE POSTE STAGIAIRE
CRÉATEUR-TRICE DE CONTENU**

NEW RECRUTEMENT CD

La Comité Départemental de la Loire recherche un/une conseiller:ère technique départemental

- CDI
- Début le 24 aout 2026

Pour candidater : **patrick.banizette50@gmail.com** avant le 31 mai 2026

FICHE DE POSTE CTD42

Tournois EDR 2025 - 2026

Vous trouverez au lien suivant la liste des **tournois Ecole de Rugby** validés par la Ligue pour la saison 2025-2026 :

TOURNOIS EDR

Bulletin des Officiels de matchs

Vous trouverez au lien suivant le bulletin des officiels de matchs :

BULLETIN DES OFF. DE MATCHS

Procès verbaux

Vous trouverez au lien suivant les procès verbaux du Bureau Directeur de la Ligue :

PROCES VERBAUX

CLUBS ET CD



Le **SO Chambéry Rugby** lance la première édition du 10KM de Chambéry et vous donne rendez-vous le dimanche 14 juin 2026 pour une grande course urbaine au cœur de la ville.

Un parcours rapide et roulant, seulement 25 m de dénivelé, un passage devant les monuments emblématiques de Chambéry, et une arrivée dans le Chambéry Savoie Stadium !

5 000 coureurs attendus !

Les dossards sont désormais disponibles

BILLETTERIE



CLUBS ET CD



Oyonnax reçoit Brive ce **samedi 11 avril** pour une affiche exceptionnelle en prime time !

Toutes les informations sont disponibles via le lien suivant :

BILLETTERIE

**OYONNAX
BRIVE**

SAMEDI 11 AVRIL
STADE CHARLES-MATHON
21:00

BILLETTERIE.OYONNAXRUGBY.COM

PARRAIN DU MATCH : **AIN** 01
le Département

PRO D2
FFR
GME
Inr.fr

CLUBS ET CD



La finale de Nationale aura lieu le **samedi 16 mai** prochain à 18 h 30 au Stade Marcel Verchère à Bourg en Bresse

Vous trouverez ci-joint un accès privilégié à la prévente de la Finale de Nationale.

BILLETTERIE

Calendrier

AVRIL	
Vendredi 3 Mardi 7 Samedi 11	Festival des 6 Nations M18 Masculins à Vichy (03)
Jeudi 9	Entrainement ouvert au public - XV de France Féminin à Grenoble (38)
Vendredi 10	Etape 3 JCDA
Samedi 11	France - Italie à Grenoble (38)
Dimanche 12	Dernière journée du Challenge Fédéral Rugby Pour Elles
Samedi 18	Finales Territoriales Séniors Masculins à Tournon Sur Rhône (07) et Issoire (63)
Dimanche 19	Finales Territoriales Séniors Masculins à Arnas (69) et Vienne (38)
Samedi 25	France Irlande à Clermont Ferrand (63)

MAI	
Samedi 2 et dimanche 3	Finales Régionales Séniors Masculins à Bourgoin Jallieu (38)

Partenaires

NEW

SOIRÉE DES CLUBS SPORTIFS ENGAGÉS

France Travail Puy-de-Dôme organise la "Soirée des Clubs Sportifs Engagés", qui se tiendra le **30 avril 2026** à partir de 19h, à la Maison des Sports de Clermont-Ferrand (Salon Ollier)

Cette soirée sera l'occasion de mettre en lumière les clubs sportifs qui s'engagent activement dans des thématiques fortes telles que :

- L'égalité des chances,
- L'insertion professionnelle,
- La cohésion sociale.

Pour toute question ou information complémentaire, vous pouvez contacter Nathalie Michaux à l'adresse suivante : nathalie.michaux@francetravail.fr ou par téléphone au 06 13 97 43 77.



INVITATION
"SOIRÉE DES CLUBS SPORTIFS ENGAGÉS"
Organisée par France Travail Puy-de-Dôme

LE 30 AVRIL 2026	Maison des Sports de Clermont-Fd (Salon Ollier)	DE 19 H À 21 H
------------------	---	----------------

Au programme

- Echanges autour du dispositif "Les Clubs Sportifs Engagés" et des thématiques fortes valorisant le socio-sport,
- Rencontre d'autres associations sportives qui s'impliquent en faveur de l'égalité des chances, de l'insertion professionnelle et de la cohésion sociale,
- Découverte de nos actions clés en main à déployer avec France Travail ainsi que nos accompagnements (webinaires, conseils, financements...)
- Moment convivial

Déjà +10 000 clubs engagés à nos côtés au niveau national, pourquoi pas vous ?
Rejoignez la communauté en scannant le QR Code !



Contact : nathalie.michaux@francetravail.fr - 06 13 97 43 77

Ensemble, changeons des vies grâce au sport !



Merci à nos partenaires



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



FFR



LA PLAGNE
Paradiski

SG



**AUVERGNE
RHÔNE ALPES**



LA PLAGNE
TARENTAISE

